



Préfecture de Seine-Maritime

Commune de BEAUTOT

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

pour l'application des articles L 125-5 et L 125-26 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

	N°	2006-118	du	2 janvier 2006	
--	----	-----------------	----	-----------------------	--

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn	oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
---	-----	-------------------------------------	-----	--------------------------

	date	aléa	
Prescrit BV Saâne-Vienne	23 mai 2001 12 septembre 2011		Inondation (débordement de rivière, ruissellement, remontée de nappe, submersion marine)
Prescrit Approuvé BV Cailly-Aubette-Robec	29 décembre 2008 11 juillet 2022		Inondation (débordement de rivière, ruissellement, remontée de nappe)

Les documents de référence sont :	
Cartographie des aléas du PPRn BV Saâne-Vienne, prescrit en 2001	Consultable sur internet
Rapport de présentation, zonage réglementaire et règlement du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec	Consultable en mairie

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input checked="" type="checkbox"/>
---	-----	--------------------------	-----	-------------------------------------

	date	aléas
--	------	-------

Les documents de référence sont :	

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPRm]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRm	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input checked="" type="checkbox"/>
---	-----	--------------------------	-----	-------------------------------------

5. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque mouvement de terrain

6. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque inondation

7 février 2000

7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement

La commune est située dans une zone de sismicité	zone 5	zone 4	zone 3	zone 2	zone 1	<input checked="" type="checkbox"/>
--	--------	--------	--------	--------	--------	-------------------------------------

8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Rapport de présentation du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec**Règlement du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec****Cartographie des aléas du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec****Zonage réglementaire du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec****Cartographie des aléas du PPRn BV Saône-Vienne, prescrit en 2001****9. Description des phénomènes d'inondation**

Située dans le bassin versant du Cailly et celui de la Saône et de la Vienne, la commune de Beautot est concernée par des risques d'inondation liés au ruissellement des eaux pluviales.